



Sectorisation et affectation des élèves à Paris

Paris est décrit dans la presse comme l'Académie championne du contournement. Cette situation n'est pas satisfaisante, mais les solutions prônées par le président de la République sont calamiteuses et ne feront qu'aggraver la ségrégation sociale et scolaire.

Résolument attachée à une sectorisation qui soit un réel outil de mixité sociale et scolaire, la FCPE-Paris, en cohérence avec son projet éducatif, réclame :

- Une véritable éducation au choix d'orientation pour les élèves et les moyens d'information adaptés pour leurs parents.
- Une répartition équilibrée de l'offre de formation, tant en collèges (langues, notamment, classes européennes, mais aussi SEGPA, UPI) qu'en lycées : exemple : introduction de filières STG et STI dans tous les lycées, pour limiter la possibilité, pour les proviseurs, de se « débarrasser » d'une partie des élèves en fin de seconde.
- L'attribution des moyens aux établissements selon leur structure sociale (donner plus à ceux qui ont moins).
- La partition des 31 cités scolaires pour redessiner la carte des collèges et lycées parisiens.
- L'indépendance entre lycées et classes post-bac - prépas et BTS - par transformation de certains lycées (les moins « réputés », par exemple) en lycées d'enseignement supérieurs (comme le lycée St-Louis).

Mixité sociale et scolaire des lycées parisiens

- La rupture avec la hiérarchie des lycées parisiens, génératrice de résultats médiocres. Cela passe par le retour à la compétence effective de l'Académie dans les affectations en seconde avec la volonté d'assurer la mixité sociale et scolaire dans les lycées au bénéfice de TOUS les lycéens.
- La réflexion sur les critères à retenir pour ces affectations (informatisées ou non : l'informatique n'est qu'un outil) : faut-il prendre en compte les vœux des familles pour les lycées, les résultats scolaires, la proximité en temps de trajet, les seules options de détermination, des critères socio-scolaires, les flux collèges-lycées...?

Secteurs des collèges et dérogations

- La redéfinition des secteurs des collèges afin d'y renforcer la mixité sociale et scolaire, et d'accroître le respect de la sectorisation.
- La mise en place d'une commission académique, que la FCPE-Paris demande depuis des années, d'affectation en collège pour que l'affectation et l'examen des dérogations se fasse dans la clarté.
- Dans l'immédiat, un bilan de l'affectation des collégiens pour la rentrée 2007 : taux d'affectation dans le secteur, taux de demande de dérogation, de dérogations acceptées avec ventilation selon les différents critères.

L'ensemble de ces mesures doivent conduire à une amélioration qualitative de l'offre de formation sur tout Paris et dans chaque district et finalement à l'amélioration des résultats scolaires des jeunes parisiens et à leur épanouissement personnel.

Elles supposent une coordination étroite entre les deux autorités compétentes : l'Académie (carte des formations, ouverture et fermeture de section, affectation des élèves, pilotage des projets d'établissement) et Conseil général (sectorisation des collèges).



Interview de Michel Sangam, président de la Fcpe-Paris

LL – Michel Sangam, pourquoi avoir organisé ce petit déjeuner de presse sur la carte scolaire, alors que tout a été dit sur ce sujet ?

Michel Sangam – Pas si sûr que tout ait été dit. Surtout l'immense majorité des parents que l'on n'entend pas, ne comprend pas le sens de ce débat, leur demande n'étant pas de changer d'école ou de collège mais d'avoir une meilleure qualité d'enseignement, à proximité, dans un système plus égalitaire. La FCPE-Paris a souhaité aider les parents à imaginer les conséquences de la disparition de la sectorisation annoncée par le gouvernement et mise en œuvre par l'académie.

LL – Que se passera-t-il demain à l'Académie ?

MS – Demain, 21 juin, s'ouvre à l'Académie de Paris le « marché aux élèves » entrant en seconde générale. Les familles ont récemment rempli des demandes, des vœux d'affectation dans les lycées. Elles ont élaboré leur « quarté » de lycées en suivant les conseils, des conseillers d'orientation, des professeurs et parfois les indications stratégiques distillées par les autres parents, les amis, les voisins, la presse... Demain les proviseurs parisiens seront chacun face aux dossiers -entassés dans des cartons - des élèves qui les ont demandés en premier choix. Dans la journée le sort de quelque 11000 élèves sera scellé : admis dans le lycée de premier choix ou renvoyés pour être affectés ailleurs le 25 juin.

LL – En quoi est-ce critiquable ? Le taux de satisfaction du 1^{er} choix est plutôt correct, non ?

MS – Ça c'est l'apparence des choses. Moins de 80 % de satisfaction, d'ailleurs en légère régression ces dernières années. Les proviseurs font leur marché, enfin, les proviseurs qui ont plus de dossiers que de places, ceux qui ont « bonne réputation » vont ainsi recruter les meilleurs élèves avec des critères d'admission largement personnels. Mais sur quoi est bâtie la réputation ? En l'état, sur la capacité à faire réussir au bac des élèves présélectionnés, pas sur l'intérêt du projet pédagogique ni sur la capacité à faire progresser des élèves « ordinaires ». Le système fige des situations acquises. Le taux de satisfaction est la résultante de l'autocensure des familles et de la pression terrible qui pèse sur elles pour ne pas se tromper et être responsables, par une mauvaise stratégie, de la malédiction de l'affectation dans le « mauvais » établissement qui pourrait conduire leur enfant à l'échec.

LL – Mais, objectivement, Michel Sangam, n'y a-t-il pas de mauvais lycées ? N'y a-t-il pas un effet « chef d'établissement » ?

MS - Quand on met en place un système qui officialise une hiérarchie entre établissements, il faut bien s'attendre à ce qu'il y ait des "mauvais" lycées où se retrouvent les élèves moins bien notés qui n'auront pas été choisis.

C'est se moquer du monde que de faire accroire que la hiérarchie des lycées parisiens serait le résultat de la représentation des parents, celui du choix des familles alors que c'est le système lui-même avec ses inégalités criantes sur le plan de la carte des formations qui s'auto-reproduit par le tri des élèves lors de l'affectation. On a structurellement un système avec d'un côté les bons lycées luttant pour la première place, de l'autre les moins bons essayant juste de ne pas être le dernier, et au milieu les moyens, sans espoir de rejoindre les échappés, mais sans crainte non plus de tomber dans la catégories des abandonnés. Le système ne fait en outre l'objet d'aucun pilotage académique.

LL – Ce fonctionnement est-il spécifique à Paris ? Concerne-t-il toutes les affectations après la 3^e ?

MS – Pas du tout ! L'affectation des élèves qui vont en lycée professionnel à Paris est informatisée au niveau académique. Le logiciel PAM (pré-affectation multi choix) prend en compte les choix de formation des élèves et leurs notes pour les répartir dans les établissements. Les chefs d'établissement n'interviennent pas, sauf pour certaines filières très particulières. Dans certaines académies, ce même logiciel est utilisé pour les lycées d'enseignement général également. A Paris, un travail sur ce thème avait été mené entre 1999 et 2004 dans le cadre de l'Observatoire des lycées. Nous avons abouti à un consensus « les proviseurs ne choisissent pas les élèves, les familles ne choisissent pas les lycées. » La ventilation se serait faite selon les choix de formation et d'autres

critères comme le temps de trajet (qui est différent de la distance, à Paris les transports en commun doivent être pris en compte). Nous avons même avancé vers une non-prise en compte des notes.

LL – Pourquoi ?

MS – Le conseil de classe décide de l'orientation. A partir du moment où le passage en 2^{nde} générale et technologique est acquis, tous les élèves se valent, non ? Si, pédagogiquement tous les lycées sont porteurs des mêmes ambitions, chaque lycée doit pouvoir faire progresser et réussir tous les élèves qui lui sont affectés. Et, c'est cette capacité qui doit être le critère de succès d'un établissement. Les notes ne doivent intervenir qu'après l'affectation, pour constituer des classes hétérogènes.

LL – Qu'est devenu le projet d'informatisation de l'affectation ?

MS – Un changement de gouvernement, puis d'inspecteur d'Académie a mis fin à ce travail...

LL – Les lycées sont-ils touchés par les annonces du ministre sur l'augmentation du taux de dérogation ?

MS – Très peu. En effet, la soi-disant « liberté de choix » d'établissement par les parents, nous la vivons déjà à Paris pour les lycées. Paris est divisé en 4 districts, les familles choisissent au plus un lycée hors district en 1^{er} vœu dans leur quarté. Les proviseurs ne doivent pas accepter plus de 10 % d'élèves hors district. L'assouplissement 2007 leur permettra d'augmenter ce taux de recrutement hors district à condition de prendre des élèves boursiers. La liberté c'est bien celle des proviseurs.

Nous demandons la réactivation de l'observatoire des lycées.

LL- De quoi s'agit-il ?

MS – D'un outil d'observation de la réalité des lycées parisiens (carte des formations, des dispositifs, recrutement, affectation, flux collèges-lycées, profil socio-économique des parents des élèves fréquentant chaque lycée, âge des élèves en 2^{nde}). Un profil moyen parisien est ainsi établi et les écarts à la moyenne sont mesurables. Il est alors possible de fixer des objectifs à chaque lycée. C'est un outil pour piloter objectivement **l'évolution de la mixité sociale des lycées ainsi que la mixité scolaire (fortement corrélée)**. **Jusqu'à présent l'académie s'est toujours refusée à ce pilotage, à la définition d'une politique de régulation.**

LL – Parlons des collèges. Rappelez-nous quelle est la situation à Paris ?

MS – En bref, 30 % d'élèves dans le privé, 13000 élèves scolarisés dans le public en 6^e, 2000 demandes de dérogation arrivent chaque année, près de la moitié sont satisfaites, selon les critères donnés par l'Académie : élèves hospitalisés ou handicapés, regroupement de fratrie, formation spécifique, proximité. Les demandes vont généralement d'établissement à « population scolaire défavorisée » vers des établissements mixtes ou des établissements mixtes vers des établissements socialement favorisés. Au total, hors fausses adresses qui ne font pas l'objet de statistiques, 7 % des élèves sont scolarisés hors de leur secteur.

LL – Comment cela va-t-il évoluer cette année ? Que va-t-il se passer ?

MS - C'est à l'Académie de répondre mais nous avons compris que le critère « élève boursier » sera prioritaire par rapport aux autres critères qui ne sont pas liés à des besoins éducatifs particuliers. Rien, à première vue, de très bouleversant pour le système en place. M. Ferrand (Ville de Paris) et M. Vrand (inspecteur d'Académie) ont d'ailleurs des opinions qui convergent : les demandes reçues ne proviennent pas de familles d'enfants boursiers.

LL – Vous semblez très attaché à la sectorisation, alors que la situation n'est pas satisfaisante. Vous ne pouvez pas nier les collèges ghetto...

MS – Les collèges ghetto existent certes. Mais ce n'est pas la sectorisation qui en est la cause mais bien la politique de l'habitat, de l'urbanisme. La sectorisation ne fait que refléter le manque de mixité sociale de certains quartiers. Le problème est que des collèges sont moins mixtes que leur propre quartier. La carte scolaire a des défauts : elle est contournée par ceux qui en ont les moyens ou qui savent... A Paris, nous connaissons bien les dérogations qui remplissent par exemple certains collèges du centre, sans aucune transparence sur les motivations des dérogations ! Nous avons commencé avec la Ville de Paris, qui en a la charge, un travail d'analyse des secteurs des collèges afin d'identifier les difficultés et d'étudier comment modifier les secteurs pour améliorer la situation. Ce travail est lent et complexe, sur un sujet politiquement ultra sensible et dont les résultats ne peuvent être visibles que dans le temps. Nous avons fait connaître notre impatience au dernier CDEN.

Cette démarche est d'ailleurs totalement méprisée par le gouvernement. N'oublions pas que la première pression sur la sectorisation, c'est la concurrence déloyale du privé, financé sur fonds publics et non soumis à la sectorisation.

LL - Vous ne pouvez pas nier certains progrès dans les annonces ministérielles en faveur des handicapés, des familles défavorisées...

MS – La question de l'accès des élèves handicapés à l'enseignement secondaire est beaucoup trop grave pour être traitée à coup d'annonces clinquantes ! Pour accueillir un élève handicapé moteur un établissement doit être... accessible : ascenseur (qui fonctionne), plans inclinés, etc. Pour accueillir un élève handicapé mental, il faut souvent du personnel formé et qualifié tant au niveau accompagnant (AVS) qu'au niveau enseignant. Les solutions se situent davantage au niveau de la volonté et de la possibilité d'accueil que d'une simple question de dérogation. Pour les familles concernées la notion de choix n'existe pas vraiment ! De plus, la loi de février 2005 prévoit déjà la scolarisation dans l'établissement du secteur. Rien de nouveau donc.

Quant aux familles défavorisées, elles sont les moins armées face à la démarche administrative. Comme l'écrit Philippe Meirieu cette politique est « la remise à l'ordre du jour du darwinisme éducatif auquel seuls les « héritiers » survivront ». **C'est pourquoi, malgré notre opposition à ce processus, nous demandons à participer à des commissions d'affectation où les demandes de dérogation seraient examinées en toute transparence.**

LL – Finalement, vous ne trouvez rien de bien ni dans l'annonce de la déssectorisation en 3 ans ni dans l'amorce d'assouplissement pour la rentrée 2007. Les parents d'élèves sont ils d'accord avec vous ?

MS – C'est quand même assez incroyable ; au prétexte qu'une (forte) minorité contourne la carte scolaire par crainte des effets de la mixité sociale (dont on sait qu'ils sont bénéfiques par ailleurs), le gouvernement décide de la supprimer et veut nous faire croire que cela va favoriser la mixité sociale. Le courage politique ce n'est pas de conforter les gens dans leurs angoisses, ce n'est pas de légitimer la peur de l'autre, le repli dans l'entre soi. En promouvant la déssectorisation, M Sarkozy culpabilise les familles, les oppose les unes aux autres.

Ce projet de suppression de la « carte scolaire » n'est qu'une hypocrisie, et s'accompagne de la manipulation de l'opinion. En mettant en concurrence les établissements, l'objectif réel du gouvernement et de l'académie, est de conforter quelques lycées, collèges et demain écoles, où règne l'excellence pour former une élite en sacrifiant ceux qui n'en font pas partie. La déssectorisation n'est que le dernier avatar d'un projet libéral pour l'éducation à base de réduction de coût de l'éducation, d'individualisation des parcours à outrance, de culpabilisation des familles et des élèves qui seraient seuls responsables de l'échec d'un système. Notre projet est tout autre c'est celui d'une école égalitaire, démocratique, gratuite et laïque: un projet éducatif pour tous !

Pour cela, il faut la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements. Toutes les études le montrent, les systèmes éducatifs qui marchent le mieux sont ceux qui sont les plus mixés, qui diffèrent le plus tard possible, la sélection, l'orientation.

Cela implique la refondation des secteurs en associant tous les partenaires dans les territoires mais aussi la redéfinition des cartes de formation, le rééquilibrage des moyens en faveur des établissements rencontrant des difficultés.

C'est ainsi que nous pourrions éradiquer l'échec scolaire, car c'est bien l'enjeu fondamental.

AFFECTATIONS EN SECONDE GT

RAPPELS ET INFOS

Rappel de la procédure actuelle

En fin de 3^e, chaque élève émet trois vœux de formation (couple d'enseignements dit de détermination), associés à un lycée (2 dont 1 possible hors district pour le 1^{er} vœu, 1 pour le 2^e vœu, 1 pour le 3^e vœu). Il n'est pas obligatoire d'indiquer plusieurs vœux de formation. Les dossiers envoyés au Rectorat sont triés en fonction du premier vœu d'établissement et classés dans des cartons remis aux proviseurs lors des commissions d'affectation, lesquels sont censés ne pas faire de tri en fonction du niveau supposé des élèves, prendre des élèves issus de tous les collèges de leur district, limiter à 10 % le recrutement des élèves hors district (toutes mesures demandées et obtenues par la FCPE-Paris, en vue de réduire les pratiques abusives et les passe-droit).

En pratique, qu'en est-il ? Les lycées très demandés (qui ont par exemple 500 demandes pour 300 places) « font le plein » avec les premiers vœux et, selon le chef d'établissement, les 300 admis seront effectivement ou non issus de tous les collèges du district, seront ou non sélectionnés en fonction de leur résultats scolaires ou de leur « profil »... Bref, pouvoir discrétionnaire des proviseurs des lycées demandés sur le choix de leurs élèves. Les élèves qui ont indiqué en 2^e (voire 3^e) vœu un lycée de ce type n'ont donc aucune chance de l'intégrer (ce qui est rarement expliqué aux familles et provoque tensions et mécontentement). Quant aux proviseurs des lycées peu demandés, ils attendent généralement le deuxième jour (examen des 2^e et 3^e vœux) pour récupérer les élèves dont les autres n'ont pas voulu...

Base de la proposition de l'Académie

Après l'informatisation de l'affectation en classes préparatoires aux grandes écoles il y a deux ans, puis celle de l'affectation en lycées professionnels l'an dernier, c'est, comme prévu, celle de l'affectation en 2nde GT cette année qu'il s'agit de mettre en place pour la rentrée 2005. Les critères retenus s'appuieraient, après consultation des parents d'élèves et des chefs d'établissement, via leurs organisations représentatives, sur :

1. Priorité au choix de formation (enseignements de détermination + option) de l'élève.
2. Pondération par des critères – tel le temps de trajet – voire d'autres, encore à l'étude.
3. Abandon du choix du lycées par les familles et abandon du choix des élèves par les proviseurs
4. Non prise en compte des résultats scolaires (notes).

Rappel des évolutions et de la position de la FCPE-Paris*

- Cela fait des années que la FCPE-Paris travaille sur le sujet et qu'elle a obtenu des améliorations, l'encadrement des méthodes de sélection des proviseurs : obligation de prendre des élèves de tous les collèges du district, limitation à 10 % du recrutement hors district, priorité donnée depuis 2002 au choix de formation sur le choix de l'établissement - encadrement qui n'est sans doute pas étranger à l'augmentation du taux de satisfaction des familles. La FCPE-Paris a évolué au fur et à mesure de la réflexion : il y a deux ans, le doute subsistait encore sur la pertinence du critère des notes. Maintenant, tout le monde – y compris la PEEP – est pour l'abandon de ce critère...

Consultation des adhérents

- Nous avons appelé les adhérents à s'exprimer via leurs conseils locaux : nous sollicitons leurs réactions. Le délai est court, certes, mais nous ne le maîtrisons pas. Ceci dit, l'annonce de l'informatisation des affectations en seconde GT pour la rentrée 2005 est connue et annoncée aux adhérents depuis près d'un an. Les décisions seront prises par l'académie d'ici la fin de l'année.
- Les termes du débat sont clairs. Qu'est-ce qu'on défend à la FCPE ? :
 - plus d'égalité, plus de mixité sociale et scolaire dans TOUS les lycées, contre le « marché aux élèves » ?
 - la hiérarchie des lycées parisiens ? Est-ce qu'on choisit son lycée ? Au mérite ?

Dans la continuité du processus engagé il y a quatre ans et des améliorations obtenues par la FCPE-Paris, une nouvelle étape se met en place aujourd'hui. L'informatisation de l'affectation permet de retirer aux proviseurs leur pouvoir sur les procédures d'affectation et de redonner cette prérogative à l'académie de Paris (comme dans toutes les autres académies). Il n'y a aucune raison de maintenir une telle hiérarchie des établissements à Paris. Le rapport de l'IGEN sur l'Académie de Paris, qui pointe les effets négatifs de cette politique sélective - « *une fracture sociale qui traverse l'institution scolaire de part en part et redouble les clivages sociaux eux-mêmes* », nous conforte dans nos choix (cf. p. 81 à 89 du Rapport de l'IGEN, accessible sur le site de la FCPE-Paris).

Critères et contrôle

- Concernant les critères, dans l'objectif de donner satisfaction à tous élèves et d'aller dans le sens d'une plus grande mixité sociale et scolaire de tous les lycées :
 1. Priorité absolue au choix de formation : suppose deux préalables sur lesquels nous sommes et serons très vigilants : 1. l'éducation à l'orientation, au choix au collège (mal assurée dans de nombreux collèges), 2. l'équilibre de la carte des formations des lycées (enseignement de détermination et options), mais aussi des collèges (options, langues), et des implantations de classes de SEGPA, d'UPI, etc., sur l'ensemble de Paris.
 2. Favoriser le changement de quartier et donc le brassage social, en pondérant néanmoins les déplacements par le temps de trajet, et en étant attentif aux lycées mal desservis.

- Contrôle de la procédure : nous avons demandé que la procédure soit contrôlée à mi-parcours (ou à 75 %) et à la fin, pour vérifier que les critères de mixité scolaire, de flux collèges-lycées, des élèves en retard ou « à l'heure », etc. (indicateurs de suivi) sont bien respectés.

Il s'agit bien d'offrir à tous les jeunes une réelle égalité d'accès à la formation de leur choix quels que soient leur origine socioculturelle et leur lieu d'habitation, et de rééquilibrer l'offre de formation (filières, options) sur l'ensemble du territoire parisien.

Voir à ce sujet, entre autres :

LIAISONS LAÏQUES :

- **L'ORIENTATION COMME ENJEU MAJEUR DE DÉMOCRATISATION DE L'ÉCOLE**, n° 255, décembre 2000, p. 13 ;
- **À LA RECHERCHE D'UNE ORIENTATION DÉPOURVUE DE DISCRIMINATION**, n° 256, mars 2001, p. 10-11 ;
- **LE MARCHÉ AUX ÉLÈVES EN ACCUSATION**, n° 259, novembre 2001, p. 12-13 ;
- **LYCÉES PARISIENS : UN RECRUTEMENT À DEUX VITESSES**, n° 261, avril 2002, p. 14-15 ;
- **REPENSER L'ORIENTATION, PHASE 1 RÉUSSIE**, n° 263, octobre 2002, p. 14 à 17 ;
- **INFORMATION, ORIENTATION ET STRATÉGIES**, n° 268, octobre 2003 p. 18-19 ;
- **BIG BROTHER À GAMBETTA POUR LE MEILLEUR OU POUR LE PIRE**, n° 271, mai 2004, p. 16-17.

FIP :

COMPTES RENDUS DE L'OBSERVATOIRE DES LYCÉES (FIP 48 du 26 janvier 2004, notamment) et des autres réunions de la commission 2nd degré.

ÉDITOS :

- **FIP 21** du 18 juillet 2000
- **FIP 30** du 20 juillet 2001 : « *l'affectation en 2nde avec pour objectif d'assurer la mixité scolaire dans tous les lycées* » (chantiers de la FCPE-Paris)
- **FIP 35** du 7 mars 2002 : « *La réforme de l'affectation en 2nde générale et technologique - que nous avons réclamée - a fait l'objet de débats cet hiver dans le cadre de l'observatoire des lycées. L'académie va communiquer prochainement ses décisions pour la préparation de la rentrée 2002. Nous craignons que la "réforme" ne soit qu'une demi-mesure bien éloignée des objectifs initiaux de renforcement de la mixité sociale et scolaire de tous les lycées parisiens et de rééquilibrage des flux collèges-lycées. En effet, la politique d'orientation vue par l'académie consiste à permettre aux "bons élèves" de collèges de ZEP d'accéder aux "bons lycées", selon le célèbre principe du mérite ! Cette orientation est à l'exact opposé d'une politique continue et volontariste de progression de la mixité scolaire dans tous les lycées, pour notamment revaloriser les lycées dit "difficiles" (ou moins demandés). Cette réorientation implique également une authentique politique de discrimination positive en faveur des lycées moins demandés, en terme d'offre de formations et de moyens humains pour accueillir et assurer la réussite scolaire des jeunes adolescents.* »
- **FIP 37** du 14 juin 2002 : « *En cette fin d'année scolaire, nous serons attentifs à la mise en œuvre des nouvelles modalités d'affectation en 2^e. L'académie doit reprendre la main sur le recrutement des lycées : il est temps de rompre avec le marché aux élèves et de garantir la mixité sociale et scolaire dans tous les lycées parisiens.* »